



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 09 juillet 2026



Délibération n° 2026/25

OBJET : Approbation délégation du Conseil d'Administration au Directeur Général

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9,

Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement son article ,

Vu le rapport du Directeur

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration :

- Délègue au Directeur Général les droits de préemption dont l'établissement est titulaire ou délégataire et le droit de priorité dont l'établissement est délégataire pour les biens d'un montant inférieur ou égal à 500 000€.
- Approuver et passer les avenants aux conventions portant sur tout ou partie des objet suivants :
 - o La mise en place d'avances sur cession avec une commune ;
 - o L'ajout d'un EPCI comme partie à une convention ;
 - o L'augmentation de la surface de la convention de 20% ou moins.
 - o La mise en place des minoration foncière inférieures à 500 k€ inclus ;
 - o La diminution de la durée de la convention ou l'augmentation de la durée de la convention par un ou plusieurs avenants successifs totalisant ensemble moins d'un an ;
 - o L'augmentation du montant de la convention par un ou plusieurs avenants successifs de 20% ou moins et d'un maximum de 500 k€ inclus
 - o Sans modifications des objectifs, montants, délais et périmètres, autres que les modifications autorisées au présent article, mettre à jour le texte de la convention pour tenir compte des évolutions du modèle et des clauses générales.
- Approuver toutes les transactions relatives à la gestion du personnel ainsi que, dans la limite de 500 000 €, les autres transactions.

La Présidente du Conseil d'administration



Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 09 juillet 2026



Pour le préfet,
le secrétaire général de la Préfecture
Le Préfet de la Vendée

Nicolas REGNY